

Les médecins clarifient leurs compétences et la place des IADE

09.03.10 - 12:23 - HOSPIMEDIA

Inquiètes d'une éventuelle démedicalisation de l'acte d'anesthésie et d'une baisse de la sécurité anesthésique, six organisations de praticiens anesthésistes-réanimateurs* ont tenu à dresser un état des lieux de la pratique de leur discipline dans une déclaration commune à l'attention de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS). Comme l'explique à Hospimedia Nicole Smolski, présidente du Syndicat national des praticiens hospitaliers en anesthésie réanimation élargi (SNPHAR-E), il s'agit avant tout de s'assurer que le protocole d'accord sur l'intégration des professions paramédicales dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD) n'engendre pas un accroissement des tâches des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE) au détriment de la sécurité des soins.

"Le ministère de la Santé pousse en ce sens pour justifier leur revalorisation salariale. Certains IADE également. On ne veut pas les enfermer mais bien valoriser leur qualification et compétences", souligne la responsable, qui rappelle au passage le soutien affiché du SNPHAR-E au mouvement de grève des IADE le 11 mars prochain (lire notre brève du 25/02/2010). "En revanche, pas au détriment de leur propre confort personnel et de la sécurité des patients", insiste Nicole Smolski, qui pointe notamment du doigt le risque de voir des pratiques médicales confiées à des IADE dans des hôpitaux publics sous-dotés ou certains établissements privés.

Dans leur déclaration commune, les anesthésistes-réanimateurs rappellent ainsi les fondements de la pratique médicale, les spécificités propres à leur discipline et les relations entre médecins et IADE. Sur ce point, ils réitèrent leur ferme opposition à toute nouvelle délégation de tâches entre anesthésiste-réanimateur et IADE, soulignant que l'infirmier reste, "en dehors de son rôle propre, sous la responsabilité médicale du dit anesthésiste réanimateur".

Le document évoque également la démographie des professionnels de l'anesthésie, citant quelques pistes de solutions pour dégager du temps médical et paramédical. Enfin, concernant les pratiques avancées, les médecins rappellent qu'elles doivent rester dans des domaines où les compétences des IADE sont réelles, telles la sécurité, la qualité, l'hygiène, l'encadrement, la formation, la prise en charge de la douleur postopératoire, etc.

T.Q.

* James Brodeur, Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires (SMARNU); Pierre Carli, Société française d'anesthésie et de réanimation (SFAR); Gérard Janvier, Conseil national des universités (CNU) pour les disciplines médicales et odontologiques ; Michel Levy, Syndicat national des anesthésistes-réanimateurs de France (SNARF); Nicole Smolski, Syndicat national des praticiens hospitaliers en anesthésie réanimation élargi (SNPHAR-E); Annick Steib, Collège français des anesthésistes-réanimateurs (CFAR)